

Tous les députés qui ont parlé ont mentionné certains de ces griefs. Le député de Mississauga-Sud a exposé longuement les griefs dont il a eu connaissance. En fait, il a même accusé les banques d'arrogance.

Nous connaissons tous l'histoire de cette retraitée d'Ottawa qui avait besoin de monnaie. Elle est allée à sa banque, mais pas à sa succursale, avec un billet de 20 \$. Elle voulait 10 \$ de pièces de 25c. et la banque lui a demandé 2 \$ de frais.

Notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a porté à l'attention de la Chambre l'histoire d'une pizzeria de sa circonscription à laquelle on a demandé des frais bien supérieurs à ce qui correspond à des services bancaires essentiels. La liste est longue.

Naturellement, lorsque l'on rencontre les dirigeants ou les présidents de ces banques, ils déclarent que ce n'est pas du tout leur politique, que ce sont peut-être des erreurs des succursales. Il me semble que la direction est responsable de ses succursales. Il faut reconnaître que les banques opèrent de telle façon qu'elles laissent à leurs succursales beaucoup d'autonomie en ce qui concerne les petits frais à exiger des clients.

Le comité des finances a également découvert après plusieurs jours d'audience que lorsque quelqu'un se plaint assez bruyamment, et écrit à son député ou à quelque autre instance, il arrive très souvent que le directeur de succursale réduise ou annule des frais injustifiés. Cela veut-il dire que chaque fois que quelqu'un se fait imposer des frais modiques, 40 cents par-ci, 1 \$ par là, pour des raisons non valables, il devrait écrire à son député? Vous et moi savons bien que, dans la plupart des cas, les gens se disent «À quoi bon?».

Les banques laissent également entendre que si les gens ne sont pas contents, ils peuvent toujours aller voir en face. Nous avons cependant découvert que toutes les succursales imposent ce genre de frais modiques. Le déposant moyen s'en rend compte et se contente de hausser les épaules en considérant que c'est le prix à payer pour faire affaire avec les banques au Canada. Il faut que le Parlement fasse quelque chose. Il faut que le gouvernement intervienne. Nous sommes depuis longtemps au courant de la situation. Le ministre ne peut tout simplement pas se contenter de nous promettre une mesure législative. Nous l'exigeons. Espérons que notre motion d'aujourd'hui poussera le gouvernement à agir plus rapidement en ce sens.

● (1250)

Il y a d'autres exemples d'abus sur lesquels le comité ne s'est pas penché. Il y a en fait tout un autre ensemble de frais sur lesquels on n'a pas fait enquête, mais qui mériteraient une étude approfondie. Je veux parler du traitement des petites entreprises par les banques.

Les petites entreprises qui dépendent des prêts sont très souvent captives des banques qui peuvent exiger n'importe quand le remboursement d'un prêt. Beaucoup d'entre elles sont donc obligées d'endurer toutes sortes de frais ridicules.

On m'a signalé le cas d'une petite entreprise d'engraisement et de vente aux enchères de bétail en Saskatchewan. On m'écrit:

Nous avons un emprunt de 150 000 \$ pour des dépenses d'exploitation... À l'occasion, il nous faut une prolongation. Octobre, novembre, mars et avril sont nos mois les plus actifs parce qu'alors il arrive plus de bétail.

Les subsides

Notre banque locale doit communiquer avec Saskatoon pour faire approuver les prolongations. Chaque fois qu'elle appelle, elle nous débite 100 \$. L'an dernier, c'était 150 \$ par appel. Je trouve ce montant exorbitant. Un appel interurbain (100 km), l'autorisation donnée par quelqu'un pour une prolongation d'un jour à peu près, et c'est 100 \$ à payer en supplément des intérêts réguliers et d'intérêts sur découvert.

C'est innommable, et pourtant les conservateurs vont voter contre cette motion. La lettre poursuit:

L'explication qu'on me donne, c'est qu'il ne s'agit pas de frais d'administration, mais de frais de traitement parce que quelqu'un prend la responsabilité de la prolongation. Qu'ils appellent cela comme ils voudront, cela nous coûte 100 \$ par appel téléphonique. Nous joignons l'avis de débit pour deux appels téléphoniques effectués en mars.

Il faut que nous vendions pour 10 000 \$ de bétail pour toucher brut 200 \$ de commission.

Cette entreprise d'engraisement et de vente aux enchères de bétail ne va pas gagner beaucoup d'argent à ce tarif de 100 \$ par communication téléphonique.

Voilà encore une banque qui tient pour ainsi dire à sa merci une petite entreprise. En l'espèce, elle facture 100 \$ un appel qui pourrait coûter 2 \$ ou 3 \$. Le comité des finances et des affaires économiques va effectuer, espérons-le, une enquête approfondie sur la façon dont les banques traitent les petites entreprises. Je suis persuadé que cela va encore noircir le dossier des pratiques des grosses banques.

Nous devrions respecter un vieil usage parlementaire britannique qui consiste à s'occuper des doléances avant les subsides. Mais je ne compte pas que le gouvernement conservateur fasse quoi que ce soit. Peut-être va-t-il écumer et rager, pour donner l'impression qu'il est profondément outré de ces frais bancaires. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) viendra peut-être manifester son indignation au comité et à la Chambre. Le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) préviendra peut-être les banques de son intention de présenter un projet de loi sévère. Mais que l'opinion n'oublie pas où se trouvent les amis des banques.

Voyons ce que les banques ont donné aux partis politiques en 1986. La Banque de Montréal a consenti 35 000 \$ chacun aux conservateurs et aux libéraux. La Banque de Nouvelle-Écosse a elle aussi donné 35 000 \$ aux deux partis. La Banque Royale a fait don de 35 000 \$ aux conservateurs. Elle n'a rien donné toutefois au parti libéral parce que celui-ci lui doit 5 ou 6 millions de dollars. Elle prendra peut-être d'autres dispositions.

En 1986, la Banque Toronto-Dominion a versé quelque 36 000 \$ aux conservateurs et quelque 35 000 \$ aux libéraux. Pour sa part, la Banque de Commerce a donné 36 000 \$ aux conservateurs et 37 000 \$ aux libéraux, soit mille dollars de plus. Nous savons qui sont les amis des banques. Il n'est pas étonnant que le porte-parole libéral ne soit pas d'accord avec les néo-démocrates et qu'elle nous reproche de nous en prendre aux banques.

Je doute de la sincérité des conservateurs lorsqu'ils accusent les banques d'être injustes envers leurs clients. Le gouvernement ne bougera pas. Il présentera peut-être un projet de loi, mais celui-ci n'aura aucune chance d'être adopté avant le déclenchement des élections.

Il est intéressant, par ailleurs, de constater la similarité des contributions bancaires à ces deux partis politiques qui touchent probablement le double lors d'une année électorale.

M. Nunziata: Combien le NPD a-t-il touché?